

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 24 déc. 2021

Numéro de révision 2

1. Identification

Nom du produit carbonate de zinc

Cat. N° : ZN5833

Synonymes Acide carbonique, sel de zinc ; moncarbonate de zinc ; carbonate de zinc (1:1)

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Utilisation d'aliments, de médicaments, de pesticides ou de produits biocides.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Stanford Avancé
Matériels
23661 Birtcher Dr.
Lake Forest, CA 92630 États-
Unis

Téléphone : + 1 (949) 407-8904
Fax : + 1 (949) 812-6690

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : + 1 (949) 407-8904

2. Identification des dangers

Classification

Classification selon la norme OSHA de communication des dangers de 2012 (29 CFR 1910.1200)

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme OSHA de communication des dangers de 2012 (29 CFR 1910.1200).

Éléments d'étiquette

Aucun requis

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Aucun identifié

3. Composition/Informations sur les ingrédients

Composant	Numéro CAS	Poids %
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	90 - 100

4. Premiers secours

Contact visuel	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes.
Inhalation	Transporter la personne à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.
Symptômes et effets les plus importants	Aucun n'est raisonnablement prévisible.
Notes au médecin	Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible
Point d'éclair	Non applicable
Méthode -	Aucune information disponible
Limites d'explosion de la température d'auto-inflammation	Aucune information disponible
Supérieur	Aucune donnée disponible
Inférieur	Aucune donnée disponible
Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucune information disponible
Sensibilité aux décharges statiques	Aucune information disponible

Risques spécifiques découlant du produit chimique

Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Produits de combustion dangereux

Aucun connu.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression, homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet.

NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité	Risques physiques
1	0	0	N / A

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter la formation de poussière.
Précautions environnementales	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la section 12 pour plus d'informations écologiques.

Méthodes de confinement et de nettoyage Balayer et pelleter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. **En haut**

7. Manipulation et stockage

Manutention	Porter un équipement de protection individuelle/visage. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière.
--------------------	--

Stockage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Directives d'exposition Ce produit ne contient aucune matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle sont établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.

Mesures d'ingénierie Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Portez des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité chimique telles que décrites dans les réglementations de protection des yeux et du visage de l'OSHA dans 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.

Protection de la peau et du corps Portez des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide
Apparence	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	
Point/plage de fusion	Aucune donnée disponible
Point/plage d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune information disponible
Supérieur	Aucune donnée disponible
Inférieur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Non applicable
Densité spécifique	4.398
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Sans objet
Formule moléculaire	ZnCO ₃
Poids moléculaire	125.3782

10. Stabilité et réactivité

Risque réactif Aucun connu, d'après les informations disponibles

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Produits incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions de traitement normales.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Informations sur les composants

Produits toxicologiquement synergiques Aucune information disponible

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Irritation Aucune information disponible

Sensibilisation Aucune information disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a répertorié un ingrédient comme cancérigène.

Composant	Numéro CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	Non répertorié				

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible.

Effets sur le développement Aucune information disponible.

Tératogénicité Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu

STOT - exposition répétée Aucun connu

Risque d'aspiration Aucune information disponible

Symptômes / effets, aigus et retardés Aucune information disponible

Informations sur les perturbateurs endocriniens Aucune information disponible

Autres effets indésirables Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau

Bioaccumulation/Accumulation Aucune information disponible.

Mobilité Il est peu probable qu'il soit mobile dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme déchet dangereux. Ils doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales relatives aux déchets dangereux afin de garantir une classification complète et précise.

14. Informations sur le transport

<u>POINT</u>	Non réglementé
<u>TMD</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	Non réglementé

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis d'Amérique

Composant	Numéro CAS	TSCA	Notification d'inventaire TSCA - Actif-Inactif	TSCA - Réglementation de l'EPA Drapeaux
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	X	ACTIF	-

Légende:

TSCA/EPA des États-Unis (TSCA) - Loi sur le contrôle des substances toxiques (40 CFR Partie 710) X -

Répertorié

'-' - Non répertorié

TSCA 12(b)-Avis d'exportation Non applicable

Inventaires internationaux

Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Philippines (PICCS), Japon (ENCS), Japon (ISHL), Australie (AICS), Chine (IECSC), Corée (KECL).

Composant	Numéro CAS	DSL	NDSL	EINECS	PICCS	ENCS	ISHL	AICS	IECSC	KECL
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	X	-	222-477-6	X	X	X	X	X	KE-35534

KECL-Numéro NIER ou numéro KE (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Réglementations fédérales américaines

SARA 313

Composant	Numéro CAS	Poids %	SARA 313 - Seuil Valeurs %
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	90 - 100	1.0

Catégories de danger SARA 311/312 Voir la section 2 pour plus d'informations

Loi sur l'eau propre (CWA)

Composant	CWA - Dangereux Substances	CWA - À signaler Quantités	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires
Carbonate de zinc (1:1)	X	1000 lb	X	-

Loi sur la qualité de l'air Non applicable

OSHA-Administration de la sécurité et de la santé au travail Non applicable

CERCLA Non applicable

Composant	RQ des substances dangereuses	Questions à poser au CERCLA EHS
Carbonate de zinc (1:1)	1000 lb	-

Proposition 65 de Californie Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Réglementation sur le droit à l'information des États américains

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island

Carbonate de zinc (1:1)	X	X	X	-	-
-------------------------	---	---	---	---	---

Département des transports des États-

Quantité déclarable (RQ) : Polluant marin DOT Oui
 Polluant marin grave du DOT N

Département de la sécurité intérieure des États-Unis Ce produit ne contient aucun produit chimique DHS.

Autres réglementations internationales

Mexique - Grade Aucune information disponible

Autorisation/Restrictions selon REACH UE

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Composant	Numéro CAS	HPV de l'OCDE	Organique persistant Polluant	Appauvrissement de la couche d'ozone Potentiel	Restriction de Dangereux Substances (RoHS)
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	Répertorié	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	Numéro CAS	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités admissibles pour accident majeur Notification	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités admissibles pour le rapport de sécurité Exigences	Rotterdam Convention (PIC)	Convention de Bâle (Déchets dangereux)
Carbonate de zinc (1:1)	3486-35-9	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annexe I - Y23

16. Autres informations

Préparé par Affaires réglementaires

Date de révision

Date d'impression 24 déc. 2021

Résumé de la révision 24 déc. 2021

Ce document a été mis à jour pour se conformer à la norme américaine OSHA HazCom 2012 remplaçant la législation actuelle en vertu du 29 CFR 1910.1200 pour s'aligner sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Elles sont fournies uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un procédé quelconque, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la FDS